

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Crabtree tenue le 3 décembre 2012 ajournée au 17 décembre 2012 au lieu ordinaire des séances au centre administratif, au 111, 4^e Avenue, à 19 h, et y sont présents, formant ainsi quorum sous la présidence du maire, monsieur Denis Laporte :

Daniel Leblanc
Françoise Cormier
André Picard
Jean Brousseau
Sylvie Frigon
Mario Lasalle

Est également présent, Pierre Rondeau directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Crabtree.

433-2012

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM

M. le Maire Denis Laporte ouvre la séance et constate le quorum.

R 434-2012

LIVRES PERDUS À REMBOURSER À RÉSEAU BIBLIO

Sur proposition de Françoise Cormier, appuyé par Mario Lasalle, il est unanimement résolu par les conseillers, d'autoriser le remboursement à Réseau Biblio pour 15 livres évalués à environ 450 \$ qui ont été perdus par les utilisateurs.

ADOPTÉ

R 435-2012

BOISSONS ÉNERGISANTES ET ÉDIFICES MUNICIPAUX

ATTENDU QUE les habitudes de vie sont fortement influencées par l'offre alimentaire des différents lieux et que les municipalités ont un rôle prépondérant dans la mise en place d'environnements alimentaires sains;

ATTENDU QUE le taux d'obésité est préoccupant et que cette condition affecte la santé, la qualité de vie et le bien-être de la population, en plus d'engager des coûts sociaux importants;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec ne peut enrayer à lui seul l'épidémie d'obésité et doit compter sur la contribution des municipalités;

ATTENDU QUE la municipalité désire s'impliquer activement en matière de promotion de la santé et du bien-être en aidant les citoyens à adopter un mode de vie sain;

ATTENDU QUE plusieurs établissements municipaux, dont les lieux sportifs et récréatifs, sont fortement fréquentés par les enfants et les adolescents;

ATTENDU QUE la consommation de boissons énergisantes peut présenter des risques pour la santé chez certains groupes de la population, dont les enfants et les adolescents;

ATTENDU QUE, à l'instar de plusieurs organisations oeuvrant en santé publique, la municipalité est préoccupée par la consommation grandissante de boissons énergisantes par les jeunes;

ATTENDU QUE la consommation de boissons énergisantes lors de la pratique d'un sport peut présenter des risques pour la santé et que, par conséquent, la vente de telles boissons est incohérente dans les lieux destinés à l'activité physique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Frigon, appuyé Françoise Cormier, et unanimement résolu par les conseillers que la vente de boissons énergisantes ne soit pas autorisée dans les établissements municipaux de la municipalité de Crabtree.

ADOPTÉ

R 436-2012

POLITIQUE SALARIALE 2013

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance du document « POLITIQUE SALARIALE 2013 » déposée au Conseil;

ATTENDU QUE ce document présente une grille d'échelles salariales graduées de 0 à 7 pour différents emplois;

ATTENDU QUE chaque fonctionnaire municipal sera rencontré individuellement pour lui soumettre des objectifs à atteindre d'ici le 31 décembre 2013;

ATTENDU QUE la politique définit une augmentation des échelles, pour chaque exercice, du montant applicable pour l'exercice précédent d'un pourcentage correspondant au taux d'augmentation de l'indice des prix à la consommation pour la province de Québec établi par Statistiques Canada pour 12 mois se terminant en septembre de chaque année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Lasalle, appuyé par Jean Brousseau, et unanimement résolu par les conseillers :

D'adopter la politique salariale 2013 présentée par la commission des ressources humaines;

ADOPTÉ

R 437-2012

PRÊT D'UNE SALLE AU COMITÉ DE CITOYEN DU CENTRE DE VALORISATION DE CRABTREE

Sur proposition de Françoise Cormier, appuyé par Mario Lasalle, il est unanimement résolu par les conseillers, d'autoriser le prêt d'une salle pour les réunions du comité de citoyen dans le cadre du suivi du centre de valorisation de Crabtree exigé par le MDDEP.

ADOPTÉ

R 438-2012

MODIFICATION DE LA POLITIQUE DE RECONNAISSANCE ET DE CONTRIBUTION LORS D'ÉVÉNEMENTS À CARACTÈRE SOCIAUX

ATTENDU QUE le conseil municipal veut permettre aux employés syndiqués temporaires qui ont atteint 100 % de l'échelle salariale de participer au souper des fêtes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Lasalle, appuyé par Jean Brousseau, et unanimement résolu par les conseillers de modifier la politique de reconnaissance et de contribution lors d'événements à caractère sociaux telle que présentée par le directeur général.

ADOPTÉ

R 439-2012

PARTICIPATION À LA CAMPAGNE D'ÉCONOMIE DE L'EAU DE RÉSEAU ENVIRONNEMENT 2013

Sur proposition de Jean Brousseau, appuyé par Sylvie Frigon, il est unanimement résolu de renouveler notre inscription au programme d'économie de l'eau potable de Réseau Environnement pour l'année

2013 et de défrayer la somme de 470 \$ plus les taxes applicables, pour obtenir le matériel de promotion du programme.

ADOPTÉ

R 440-2012

PÉTITION POUR LA MANAWAN À LA CHAMBRE DES COMMUNES

ATTENDU QUE Manawan est la communauté recevant le plus faible financement pour l'éducation à travers toutes les réserves autochtones au Québec;

ATTENDU QUE Manawan fait face à un taux de décrochage de 48 % chez les 14-19 ans;

ATTENDU QUE Manawan a besoin du remplacement de son école primaire qui est devenue insalubre

ATTENDU QUE Manawan a connu une coupure de 430 000 \$ à son budget éducatif suite à une vérification de l'AADNC.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Lasalle, appuyé par Jean Brousseau, et unanimement résolu par les conseillers de demander au gouvernement fédéral d'appliquer ses engagements pris lors de l'adoption de la motion M-571 le 16 septembre 2010 et de régler la situation intenable à Manawan :

- En déclarant que les enfants de Manawan ont droit également à une éducation de qualité supérieure qui tient compte de la culture;
- En s'engageant à fournir toute l'aide financière et stratégique nécessaire pour soutenir le système d'éducation à Manawan;
- En fournissant un financement qui placera les écoles situées dans les réserves sur le même pied que les écoles provinciales qui ne sont pas situées dans les réserves;
- En établissant les procédures transparentes pour la construction, le fonctionnement, l'entretien et le remplacement des écoles;
- En collaborant avec les leaders de Manawan, établissant des normes équitables et des formules pour calculer la taille des classes et pour financer les ressources pédagogiques, le salaire du personnel, les services d'éducation spécialisée et l'éducation dans la langue autochtone;
- En mettant en œuvre des politiques pour faire en sorte que le système d'éducation des premières nations soit au moins de la même qualité que les systèmes d'éducation provinciaux;
- En annulant la compression de 430 000 \$ subie cette année aux services éducatifs de Manawan.

QUE copie de cette résolution soit envoyée à la députée fédérale du comté de Joliette, madame Francine Raynault, de même qu'à l'honorable John Duncan, ministre des Affaires autochtones et du Développement du Nord canadien (AADNC).

ADOPTÉ

R 441-2012

SOUSSIONS POUR L'ÉTUDE GÉOTECHNIQUE EN RAPPORT AVEC LES TRAVAUX SUR LE CHEMIN BEAUSÉJOUR

Le Conseil prend connaissance des soumissions relatives l'étude géotechnique en rapport avec les travaux sur le chemin Beauséjour à savoir:

Nom des soumissionnaires	PRIX (avec taxes)
Services EXP	N'a pas déposé
Solmatech inc.	10 232,78 \$

Sur proposition de André Picard, appuyé par Daniel Leblanc, il est unanimement résolu par les conseillers de retenir la soumission de Laboratoire de Solmatech inc. au prix de 10 232,78 \$ taxes incluses, laquelle soumission est la plus basse conforme.

ADOPTÉ

R 442-2012

SOUMISSIONS POUR SERVICES PROFESSIONNELS - PROJET DE RÉFECTION 13^E RUE ET 2^E AVENUE

ATTENDU QUE le Conseil municipal adoptait la résolution R-384-2012, le 5 novembre 2012 demandant au directeur général d'aller en appel d'offres sur invitation pour obtenir des soumissions pour les services professionnels concernant le projet de réfection de la 13^e Rue et de la 2^e Avenue, auprès des firmes suivantes:

- DESSAU inc.
- Beaudoin Hurens
- Les Services EXP inc.

ATTENDU QUE l'article 1063.1 du Code municipal prévoit qu'une partie de l'emprunt, non supérieure à 5 % du montant de la dépense prévue par le règlement d'emprunt en vigueur, peut être destinée à renflouer le fonds général de la municipalité de tout ou partie des sommes engagées, avant l'entrée en vigueur du règlement, relativement à l'objet de celui-ci;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a utilisé un système de pondération et d'évaluation des soumissions à deux (2) étapes et a formé un comité d'analyse des soumissions dont les membres sont nommés par le directeur général.

ATTENDU QUE la firme DESSAU inc. n'a pas déposé leur soumission.

ATTENDU QU'après l'ouverture et l'analyse des soumissions par le comité, le pointage final obtenu par chacun des soumissionnaires est le suivant:

(Pointage intérimaire + 50) x 10 000 / prix soumissionné	BEAUDOIN HURENS	LES SERVICES EXP inc.
(95 + 50) x 10 000 / 73 928.93 \$	19.61	
(100 + 50) x 10 000 / 64 903.39 \$		23.11

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Picard, appuyé par Daniel Leblanc, et unanimement résolu par les conseillers:

1. **QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.
2. **QUE** le Conseil municipal accorde le mandat de services professionnels à la firme les services EXP inc., laquelle firme a obtenu le meilleur pointage;
3. **QUE** l'adjudication de contrat se fasse en engageant une somme ne dépassant pas 25 000 \$ tant que le règlement d'emprunt n'aura pas reçu toutes les approbations requises pour son projet de réfection de la 13^e Rue et de la 2^e Avenue, aux conditions suivantes:
 - a. **QUE** les honoraires professionnels encourus pour la

préparation des plans préliminaires ne doivent pas excéder 25 000 \$ et que cette somme soit prise à même le fonds général et qui lui, sera remboursé à même le règlement d'emprunt décrétant ces travaux lorsqu'il aura reçu toutes les autorisations requises;

- b. Sauf en ce qui concerne le montant de 25 000 \$ ci-dessus mentionné, le contrat adjudgé est conditionnel à l'approbation finale du règlement d'emprunt prévu à ces fins.

ADOPTÉ

R 443-2012

MANDAT À BEAUDOIN HURENS POUR DEMANDE DE CA AU MDDEP

Sur proposition d'André Picard, appuyé par Daniel Leblanc, il est unanimement résolu par les conseillers :

DE mandater de la firme de génie-conseil BEAUDOIN HURENS à soumettre la demande au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs dans le cadre des travaux correctifs du réseau pluvial dans le secteur des Terrasses Ducharme;

DE confirmer l'engagement de la municipalité de Crabtree de transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée ;

D'émettre un chèque de 538,00 \$ à l'ordre du « ministère des Finances ».

ADOPTÉ

R 444-2012

DEMANDE DE PROTOCOLE D'ENTENTE SUR LA 8^E RUE APPARTENANT AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

ATTENDU QUE la municipalité de Crabtree veut entreprendre des travaux de réfection des conduites d'aqueduc et d'égout séparé sur la 8^e Rue entre la 4^e Avenue et la 8^e Avenue;

ATTENDU QUE la municipalité adoptait le 6 février 2012 la résolution R 047-2012 demandant au MTQ de réduire la vitesse sur la 8^e Rue en face de l'école ;

ATTENDU QUE le 9 février 2012, le MTQ répondait à la demande de réduction de vitesse en face de l'école, en spécifiant que le 16 mars 2010 avaient déjà répondu que des aménagements devaient être faits avant de pouvoir d'accepter à cette demande;

ATTENDU QUE la municipalité entend procéder à l'installation d'avancées de trottoir sur la 8^e Rue entre la 4^e Avenue et la 8^e Avenue;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Picard, appuyé par Daniel Leblanc, et unanimement résolu par les conseillers de faire une demande auprès du ministère des Transports du Québec afin de partager les coûts de travaux de la 8^e Rue entre la 4^e Avenue et la 8^e Avenue et procéder à la signature d'un protocole d'entente.

ADOPTÉ

R 445-2012

SIGNIFICATION D'UNE DATE BUTOIR POUR OFFRE D'ACHAT DE 2 PARTIES DE LOT - TRAVAUX DU TRAIT-CARRÉ

ATTENDU QUE le 5 décembre 2012, les représentants de la municipalité ont déposé une offre pour l'achat de 2 parcelles de lot dans le cadre des travaux du Trait-Carré;

ATTENDU QUE la municipalité veut effectuer les travaux au printemps 2013 ;

ATTENDU QUE la municipalité étudie différents scénarios possibles et doit enligner les professionnels sur l'un de ces scénarios ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Picard, appuyé par Daniel Leblanc, et unanimement résolu par les conseillers d'aviser les 2 propriétaires des lots concernés que la dernière offre déposée par la municipalité est finale et valide jusqu'au 28 décembre 2012 à 16 h.

ADOPTÉ

446-2012

AVIS DE MOTION — RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TRAVAUX DES COURS D'EAU DU TRAIT-CARRÉ

André Picard, donne Avis de Motion qu'à une prochaine séance il sera présenté, pour approbation, un règlement d'emprunt décrétant les travaux du cours d'eau du Trait-Carré d'une somme estimée à 132 616,55 \$ qui seront facturés aux propriétaires du bassin versant sur la base de la superficie.

Cet Avis de Motion est donné en conformité avec l'article 445 du Code municipal et il y a dispense de lecture lors de l'adoption dudit règlement.

R 447-2012

AFFECTATION DU REVENU DE LA TAXE SPÉCIALE DE VOIRIE NON UTILISÉE

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyé par André Picard, il est unanimement résolu par les conseillers d'affecter une somme de 86 000 \$ provenant d'une partie de la taxe spéciale de voirie non dépensée en 2012 afin de la réserver en 2013 pour des travaux de voirie.

ADOPTÉ

R 448-2012

RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION À L'ASSOCIATION FORESTIÈRE DE LANAUDIÈRE - 2013

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyée par Mario Lasalle, il est unanimement résolu que la municipalité adhère à l'Association Forestière de Lanaudière pour l'année 2013 au coût de 150 \$ par année.

ADOPTÉ

R 449-2012

ADOPTION DES COMPTES

En plus des comptes apparaissant aux listes lot 1 du 14 décembre 2012, pour lesquels les chèques ont déjà été émis après vérification de la disponibilité des crédits au montant de 676 250,89 \$ et payés, tel qu'autorisés par les articles 4 et 5 du règlement 2007-137 du règlement de délégation de dépenses.

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyé par André Picard, il est unanimement résolu par les conseillers que les crédits étant disponibles pour l'émission des chèques, les comptes du mois du lot 2 du

14 décembre 2012, d'une somme de 17 244,28 \$ soient adoptés et payés.

ADOPTÉ

R 450-2012

COTISATION 2013 - SOCIÉTÉ DE GÉNÉALOGIE DE LANAUDIÈRE INC.

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyé par André Picard, il est unanimement résolu par les conseillers de renouveler pour l'année 2013 l'adhésion comme membre corporatif à la Société de généalogie de Lanaudière inc. pour une somme de 75 \$ (incluant les taxes).

ADOPTÉ

R 451-2012

FONDATION DU COLLÈGE ESTHER-BLONDIN

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyé par André Picard, il est unanimement résolu par les conseillers, d'autoriser l'achat d'un billet pour la somme de 100 \$ afin de déléguer le maire à l'activité de financement de la Fondation du collège Esther-Blondin qui se tiendra le 31 janvier 2013.

ADOPTÉ

R 452-2012

COTISATION 2013 - RÉSEAU ENVIRONNEMENT

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyé par André Picard, il est unanimement résolu par les conseillers de renouveler pour l'année 2013 l'adhésion comme membre corporatif à Réseau environnement pour la somme de 298,94 \$, incluant les taxes.

ADOPTÉ

R 453-2012

MANDAT À UN BÛCHERON POUR COUPE SÉLECTIVE DANS LE PARC DE L'ÉRABLIÈRE

ATTENDU QUE la municipalité entend effectuer une coupe d'assainissement dans le boisé du parc de l'Érablière;

ATTENDU QUE la municipalité veut que les travaux de bûchage soient terminés le 1^{er} février 2013;

ATTENDU QUE le conseil veut que les travaux soient réalisés rapidement avant la montée de la sève dans les arbres;

ATTENDU QUE l'entrepreneur Arboriculture Bélanger inc. s'engage à réaliser les travaux en 15 jours;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Leblanc, appuyé par André Picard et unanimement résolu par les conseillers de retenir l'offre de service de Arboriculture Bélanger inc. pour la somme de 19 775,70 \$ tel que déposé dans l'offre de service du 3 décembre 2012.

ADOPTÉ

R 454-2012

MANDAT À L'INGÉNIEUR FORESTIER SYLVA CROISSANCE POUR SURVEILLANCE DES TRAVAUX DANS LE PARC DE L'ÉRABLIÈRE

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyé par André Picard, il est unanimement résolu par les conseillers :

DE mandater Sylva Croissance inc. pour prendre en charge la surveillance des travaux et la mise en marché du bois (afin d'offrir un revenu de bois à la municipalité estimé entre 4 000 \$ et 7 000 \$) pour la somme de 3 334,28 \$, incluant les taxes, tel que présenté dans l'offre du 3 décembre 2012 préparée par Julien Moreau, ing. f.

QUE les crédits disponibles soient pris à même les fonds provenant du Pacte rural

ADOPTÉ

R 455-2012

MANDAT À CLAUDE GIGUÈRE POUR MOBILIER DANS LE PARC DE L'ÉRABLIÈRE

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyé par André Picard, il est unanimement résolu par les conseillers :

D'autoriser l'achat de matériel pour la confection de mobilier urbain en bois pour la somme de 24 200 \$, non taxable, tel que présenté dans l'offre du 7 décembre 2012 préparée par Claude Giguère.

QUE les crédits disponibles soient pris à même les fonds provenant du Pacte rural

ADOPTÉ

R 456-2012

MANDAT À DOUCET ET FRÈRES DANS LE PARC DE L'ÉRABLIÈRE

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyé par André Picard, il est unanimement résolu par les conseillers :

D'autoriser la confection de collets pour le mobilier du parc de l'Érablière de même que 16 bases de pattes pour 4 bancs pour la somme de 11 560 \$, plus taxes, tel que présenté dans l'offre du 6 décembre 2012 préparée par Raphaël Doucet pour la firme « Doucet et frères ».

QUE les crédits disponibles soient pris à même les fonds provenant du Pacte rural

ADOPTÉ

R 457-2012

ACHAT D'ENSEIGNES MUNICIPALES DANS LE CADRE DU PACTE RURAL

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyé par André Picard, il est unanimement résolu par les conseillers :

D'autoriser l'achat de 3 enseignes municipales de 42 pouces par 44 pouces dans le cadre des projets du Pacte rural pour la somme de 7 890 \$ tel que présenté au comité du Pacte rural du 5 décembre 2012 préparée par Lucy Landry pour la firme « Les enseignes Lucy Landry ».

QUE cet engagement soit conditionnel à ce que l'on nous donne une date de livraison;

QUE les crédits disponibles soient pris à même les fonds provenant du Pacte rural.

ADOPTÉ

R 458-2012

**RENOUVELLEMENT DE MANDAT ET NOMINATION DES MEMBRES
DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyé par André Picard, il est unanimement résolu de renouveler pour un terme de deux (2) ans, le mandat des membres suivants au comité consultatif d'urbanisme :

- Gilbert Nicole
- Gilles Jasmin

Et de nommer deux (2) nouveaux membres :

- Robert Marsolais
- Eugène David

QU'une lettre de remerciements soit adressée aux deux personnes qui renouvellent leur mandat.

ADOPTÉ

R 459-2012

MODIFICATION DU SITE INTERNET DE LA MUNICIPALITÉ

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyé par André Picard, il est unanimement résolu d'autoriser Connexion-Lanaudière à modifier le calendrier du site internet de la municipalité pour une somme estimée à 720 \$.

ADOPTÉ

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 h 45.

Denis Laporte, maire

Pierre Rondeau, directeur général
et secrétaire-trésorier

Je, Denis Laporte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.